Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Commission de gestion publie son rapport annuel

Soucieuse d'une meilleure visibilité de son action et désireuse de mieux coller aux événements commentés, la Commission de gestion du Grand Conseil a décidé d'avancer la remise de son rapport au Grand Conseil à fin juin ; celui-ci met l'accent sur l'informatique, la FAREAS et le problème des décharges.

Dorénavant, son souhait est qu'à terme son rapport soit discuté avant les vacances d'été, en même temps que le rapport sur les comptes.

Des trois objectifs transversaux qu'elle avait mis en exergue dans son communiqué du 23 octobre 2003, soit :

1. l'étude des différents découpages territoriaux,

2. le rôle des juristes à l'Etat de Vaud,

3. le suivi des crédits votés par le Grand Conseil,

elle tire les conclusions suivantes :

- Les découpages nombreux et variés rendent quelquefois la gestion du canton impossible.

- Le rôle des juristes à l'Etat de Vaud est important ; une formation continue adéquate permettant une doctrine plus homogène rendrait leur action plus efficace.

- Le suivi des crédits votés par le Grand Conseil a montré la nécessité de fixer à l'instar des crédits cadres une limite de temps au bouclement des crédits votés.

Dans son rapport, la COGES met un accent particulier sur l'informatique, la FAREAS et le problème des décharges.

- Au travers de ses investigations, la COGES a souvent ressenti un manque de leadership dans le domaine informatique, ce qui a pour conséquence un mauvais partage des programmes entre les différents services et une maintenance mal assurée.

- La FAREAS reste un objet de souci permanent de la COGES. Elle souligne les responsabilités du Conseil d'Etat dans la politique de l'asile et son financement. Elle constate qu'une meilleure maîtrise de la situation financière permettrait, par exemple, un logement plus pertinent des requérants d'asile.

- La commission est consciente que, comme dans beaucoup d'autres cantons suisses, l'assainissement des décharges doit être une préoccupation constante de l'Etat, nonobstant ses difficultés financières. Elle croit déceler un certain manque de professionnalisme dans la gestion de ce problème.

La Commission de gestion se demande qui, à l'Etat ou dans les départements, gère le temps qui passe : celui de l'élaboration d'un projet de loi, celui d'une intervention parlementaire, celui du suivi qui est en accord avec la réalisation d'un projet. A ce titre, elle note le temps qu'il a fallu au transfert administratif du personnel des écoles, à la prise en compte des besoins du Tribunal des mineurs, aux décomptes finaux du SPAS nécessaires aux fondations, et encore à l'élaboration de lois telle que celle sur l'énergie, etc.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 juillet 2004

M. Jean Schmutz, président de la Commission de gestion, tél. 022 361 13 40 ou 079 610 02 27
M. Philippe Vuillemin, vice-président de la Commission de gestion, tél. 021 652 68 72 ou 079 212 75 80

COGES - Rapport gestion 2003